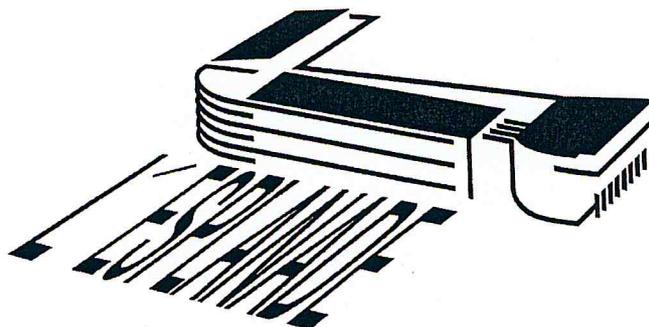


Association intercommunale scolaire de l'Esplanade

Comité de Direction



Préavis No 001/2010

**Crédit de concours
Lié à l'extension du Collège de l'Esplanade à Begnins**

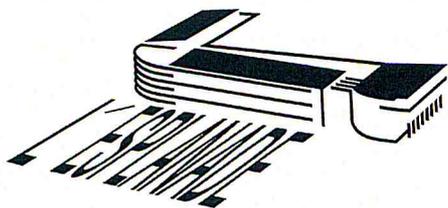
Bassins, Begnins, Burtigny, Coinsins, Duillier, Marchissy, Le Vaud, Vich

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE SCOLAIRE DE L'ESPLANADE (AISE)

Comité de direction

Case postale 162 – 1268 Begnins

tél. 022/366.30.40, fax 022/366.44.42, habitant@begnins.ch



Association intercommunale scolaire de l'Esplanade

Comité de Direction

Préavis N° 001/2010

Crédit de concours

Lié à l'extension du Collège de l'Esplanade à Begnins.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers

Historique

Entre 1992 et 1994 et conformément à la loi cantonale sur les marchés publics en vigueur, le bureau d'architecture De Benoit et Wagner construit un centre scolaire secondaire de 14 classes à Begnins.

En 2002, le collège subit un 1^{er} agrandissement pour répondre à l'accroissement de la population scolaire. Deux satellites de 2 classes chacun sont venus compléter le centre scolaire secondaire de Begnins.

Depuis, l'effectif scolaire n'a cessé d'augmenter, tous les espaces disponibles dans le collège (récupération de la salle des maîtres) et ses extérieurs ont été grignotés, notamment en récupérant les 4 classes primaires, obligeant ainsi les primaires de Begnins à migrer dans les villages du bas.

Aujourd'hui le collège est saturé pour les raisons suivantes :

- rapatriement en 2005 des secondaires VSB, représentant environ 100 élèves;
- l'accroissement démographique, lié notamment aux nouvelles constructions situées dans le périmètre de l'établissement scolaire.

L'accroissement de nos villages continue selon la planification annoncée en 2008 (rapport AISE 2008-2012 et après ! Progression de la démographie scolaire, remis lors du CI du 01.04.09 à Duillier),

Même si certaines de ces constructions sont reportées dans le temps, il y aura de toute manière un effet d'accroissement, éventuellement moins élevé que prévu. Il faut également tenir compte de l'arrivée des élèves des communes de Longirod et St George à partir de l'année scolaire 2010-2011.

Etant donné que le collège est actuellement saturé, nous devons prendre des mesures pour absorber dès 2010 cet accroissement d'élèves.

Le directeur doit actuellement jongler avec les horaires des élèves, ce qui oblige certaines classes à n'avoir que 45 minutes de pause à midi et contraint les élèves à rester sur place. L'accueil de midi se fait actuellement sur la place de Fleuri :

- Un repas chaud est servi à la petite buvette de la place sportive (peu de place d'accueil à la fois)
- Un espace pique-nique a été aménagé dans une salle du centre Fleuri

A partir de début 2009, le dicastère des bâtiments s'est penché sur la variante d'un maintien de centralisation de tous les élèves du secondaire sur Begnins. Cette option a été validée par le Conseil Intercommunal en date du 1^{er} avril 2009.

Au vu des besoins nécessaires pour cette centralisation, et au vu de l'impact financier sur les communes, le Codir a décidé de ne pas présenter cette option onéreuse et s'est ainsi penchée sur la possibilité d'une délocalisation du cycle de transition (5-6). Dans le futur, dès la mise en place d'HarmoS ce cycle deviendra primaire et fera partie intégrante du cycle primaire 2, comprenant les niveaux 3-4-5-6 actuels.

Dans cet esprit la délocalisation des 5-6, libère 8 classes. Les besoins en locaux sont dès lors moins importants.

Description des besoins

En première urgence

- 4 classes secondaires
- Une salle des maîtres
- Un hall
- Une salle pour le bureau psy/orientation prof.
- Un économat
- Locaux annexes (WC enseignants, filles, garçons et local matériel de conciergerie)
- Réfectoire modulable 200 places
- Une cuisine
- Un préau couvert 150m²
- Un préau ouvert 1'500m²
- Couvert pour 2 roues
- Places de parc

Dans un deuxième temps, il sera nécessaire d'envisager peut être une deuxième salle de gym. De ce fait, et bien que le projet a tout son sens d'être situé sur la parcelle n° 208 "Maison Jaune", il doit pouvoir se déplacer sur une autre parcelle située dans un rayon de 500 m. autour de cette parcelle (par exemple parcelle n° 179 "La Vigne").

Estimations des coûts de construction

Détail coût de l'ouvrage TTC CFC 2 (bâtiment)

➤	Salle de classe à Frs. 500'000.-	4	2'000'000.-
➤	Salle des maîtres	1	500'000.-
➤	Réfectoire modulable (env. 200 pl.)	1	1'500'000.-
➤	Cuisine	1	500'000.-
➤	Economat	1	500'000.-
➤	Locaux de services & techniques		inclus
➤	Locaux divers (psy) et annexes		<u>500'000.-</u>
			5'500'000.-

Détail coût CFC 4 TTC (Aménagements extérieurs)

➤	Les aménagements extérieurs comprennent le préau, le parking extérieur, les aires de jeux et installations de plein air, place etc.		575'000.-
---	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	------------------

Coût CFC 1 à 9 TTC (par comparaison de 6 ouvrages)

➤	Travaux préparatoires	CFC 1	3,5%	252'000.-
➤	Bâtiment	CFC 2	76,5%	5'500'000.-
➤	Equipements d'exploitation	CFC 3	2,5%	180'000.-
➤	Aménagements extérieurs	CFC 4	8,0%	575'000.-
➤	Frais secondaires	CFC 5	5,0%	359'000.-
➤	Ameublement et décoration	CFC 9	4,5%	<u>323'000.-</u>
		CFC 1 à 9		7'189'000.-
		Divers et imprévus à 10%		<u>720'000.-</u>
		Total TTC		<u>7'909'000.-</u>

Le concours

Afin de bien partager les objectifs des futures constructions scolaires, l'AISE et la commune de Begnins ont décidé de présenter leur programme de concours de manière séparée.

Cependant, il est cohérent que les programmes soient groupés dans un seul concours, afin de garder une harmonie des sites et ainsi éviter une multiplication des infrastructures. La condition sine qua non pour être réunis sera que le Conseil communal de Begnins accepte courant avril le projet présenté par sa Municipalité, sans quoi, l'AISE poursuivra seule avec son concours et ses propres besoins.

Dans le cas d'un concours en commun avec la commune de Begnins, le coût du concours pour l'AISE se fera selon la clé de répartition détaillée dans l'annexe 3 et calculé selon l'annexe 4.

Les annexes n° 1 et 5 « Fiche B6.2 et B6.1 » du 16 mars 2010, du bureau De Benoit Wagner Architectes SA font partie intégrante de ce préavis.

Les fiches B6.2 et B6.1 nous renseignent sur les éléments suivants :

- La procédure de mise au concours;
- le programme;
- le coût de l'ouvrage estimé;
- l'échéancier du concours;
- les documents demandés aux candidats;
- la composition du jury;
- les frais estimés du concours.

Mode de financement du concours

Le Comité de direction propose au Conseil intercommunal et ce conformément à la fiche B6.2, que le montant de Frs. 310'000.- (AISE seul) ou de Frs. 185'300.- (en commun avec Begnins) soit financé selon la clef de répartition habituelle fixée par l'article 29 des statuts.

Les annexes n° 2 et 3 « Répartition du financement » du 15 mars 2010, font également partie intégrante de ce préavis.

Ces documents présentent le résultat de la répartition du crédit de concours, selon la clé habituelle, soit pour l'annexe 2 (AISE seul) sur 310'000.- (moins Frs. 50'000.- déjà payé) du crédit de concours réparti pour la moitié (CHF 130'000.-) est facturé aux communes au prorata des habitants et l'autre moitié (CHF 130'000.-) est facturé aux communes au prorata de tous les élèves, des 10 communes composant l'établissement scolaire.

Pour l'annexe 3 (AISE avec Begnins) sur 185'300.- (moins Frs. 50'000.- déjà payé) avec le même principe de répartition mentionné ci-dessus.

$$\text{Coût de la participation financière au crédit de concours pour la Commune Y} = \left(\frac{\left(\frac{\text{Crédit de concours}}{2} \right) \times \text{Nb ha de la commune Y}}{\text{Nb ha (habitants) des 10 communes}} \right) + \left(\frac{\left(\frac{\text{Crédit de concours}}{2} \right) \times \text{Nb él. de la commune Y}}{\text{Nb él. (élèves) des 10 communes}} \right)$$

Ainsi délibéré par le Comité de Direction en sa séance du 15 mars 2010 pour être soumis à l'approbation du Conseil Intercommunal

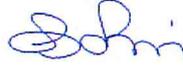
- Annexes :
- Annexe n° 1 « Fiche B6.2 – AISE seul », du 16 mars 2010
 - Annexe n° 2 « Répartition du financement AISE », du 15 mars 2010
 - Annexe n° 3 « Répartition du financement AISE - Begnins », du 15 mars 2010
 - Annexe n° 4 « Détail répartition AISE - Begnins », du 15 mars 2010
 - Annexe n° 5 « Fiche B6.1 - AISE – Begnins », du 16 mars 2010
 - Annexe n° 6 « Détail des coûts présumés des ouvrages », du 16 mars 2010
 - Annexe n° 7 « Programme du concours AISE - Begnins », du 17 mars 2010

Au vu de ce qui précède, le Comité de Direction demande au Conseil Intercommunal :

1. D'accorder un crédit de concours de Frs. 260'000.- (310'000.- moins 50'000.-) ou Frs 135'300.- (185'300.- moins 50'000.-) en commun avec Begnins, afin de démarrer la procédure de mise au concours pour l'extension du bâtiment scolaire de l'Esplanade à Begnins.

Comité de Direction

Le Président



D. Lohri

La Secrétaire :



Ch. Locatelli



Begnins, le 15 mars 2010